

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Étudiant en situation de handicap** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Étudiant en situation de handicap** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2326/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2326/abonnement))

## Étudiant en situation de handicap

Vérfié le 25 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un étudiant en situation de handicap doit pouvoir suivre une scolarité normale dans l'enseignement supérieur. Il peut également continuer à bénéficier, dans les mêmes conditions que dans l'enseignement secondaire, d'un projet individuel d'intégration. D'autre part, certains dispositifs existent pour l'aider dans son parcours de formation.

## Accueil dans l'établissement

### Au lycée

Si l'étudiant en situation de handicap doit suivre une formation en lycée, en BTS ou en classe préparatoire aux grandes écoles, il continue de bénéficier du projet personnalisé de scolarisation (PPS) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33865>) .

### À l'université

Dans chaque université, un service d'accueil des étudiants donne des informations sur les dispositifs mis en place pour les étudiants en situation de handicap. Par exemple les équipements disponibles et démarches à effectuer.

Les dispositifs peuvent porter des noms différents, chaque université est autonome.

Un accueil administratif peut être prévu (aménagement pour une plus grande accessibilité des locaux ou aides pédagogiques).

Des aides techniques (tutorat, soutien, preneurs de notes) peuvent être également prévues.

## Transports

Quand l'étudiant en situation de handicap fréquente un établissement du supérieur public, ses frais de transport en commun peuvent être pris en charge (partiellement ou intégralement).

Pour vérifier si cette prise en charge peut être accordée, contactez votre préfecture :

Si l'étudiant ne peut pas prendre les transports en commun du fait de son handicap, ses frais de transports jusqu'à l'établissement d'enseignement supérieur sont pris en charge(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1894>)

## Logement et restauration

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ont mis en place des référents pour aider l'étudiant en situation de handicap à accéder à un logement spécialement aménagé. Par ailleurs, les lieux de restauration universitaire doivent être accessibles à tous.

### À savoir

En fonction de votre pathologie, il est également possible d'obtenir un menu adapté dans certains restaurants scolaires.

## Aides financières

### Étudiant de moins de 20 ans

#### Vous êtes à la charge de vos parents

l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>) . Vous pouvez aussi bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>)

2 aides peuvent être cumulées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14764>)

#### Vous n'êtes plus à la charge de vos parents

Si vous avez au moins 16 ans et que vous n'êtes plus à la charge de vos parents pour le bénéfice des \_\_\_\_\_, vous pouvez bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>)

Vous pouvez aussi bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>)

2 aides peuvent être cumulées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14764>)

### Étudiant de 20 ans ou plus

l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>) . Vous pouvez aussi bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>)

2 aides peuvent être cumulées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14764>)

### À savoir

bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>) ne prévoit aucune limite d'âge pour les étudiants en situation de handicap. Par ailleurs, les aides spécifiques au handicap sont cumulables avec la bourse.

## Stage

### Recherche de stage

Si vous devez effectuer un stage (obligatoire ou conseillé) pendant vos études, vous pouvez être accompagné dans vos démarches par votre établissement. Par exemple, dans certaines universités, une \_\_\_\_\_ vous aide notamment dans votre recherche de stage.

Adressez-vous au secrétariat de votre établissement pour connaître le service en charge de l'accompagnement.

### Pendant le stage

Pendant votre stage, vous pouvez bénéficier de certains aménagements : adaptation du poste de travail, aides humaines, aide à la communication. reconnu comme travailleur handicapé (RQTH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650>)

### À savoir

la PCH (prestation de compensation du handicap)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>)  
l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>)  
pendant votre stage.

ou

, vous bénéficiez d'office de la RQTH

## Service universitaire de médecine

Dans chaque université, le suivi sanitaire des étudiants est assuré par le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS).

Ce service assure les missions suivantes :

- Bilans de prévention gratuits
- Prestations diverses (vaccination ou dépistage par exemple) ou prise en charge des soins

## Assistants d'éducation

L'étudiant pour lequel une aide a été reconnue nécessaire par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est accompagné par un assistant d'éducation. À l'université, l'assistant d'éducation a pour fonction de veiller à l'accueil et l'intégration de l'étudiant en situation de handicap.

Cette aide peut concerner les actes de la vie courante, mais aussi l'écriture ou la traduction.

## Enseignement à distance

Si l'étudiant ne peut pas se déplacer à l'université du fait de son handicap ou de sa maladie, il peut suivre un enseignement à distance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F541>)

Il peut s'adresser au Centre national d'enseignement à distance (Cned) qui propose des cursus de l'enseignement supérieur, une préparation aux grandes écoles et aux concours de la fonction publique.

Il peut également bénéficier de l'enseignement à distance quand le service est offert par l'université.

### Textes de loi et références

Code de l'éducation : articles L112-1 à L112-5 ([http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEX000006071191)

- [idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEX000006071191](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEX000006071191)  
Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés

### Questions ? Réponses !

Un étudiant peut-il se réorienter pendant la première année d'université ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31063>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F31063](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31063)

Un jeune en situation de handicap peut-il avoir un aménagement pour passer ses examens ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15112>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F15112](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15112)

### Voir aussi

Bourses et aides pour étudiant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20398>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N20398](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20398)  
Service-Public.fr

Informations au service des étudiants en situation de handicap (<http://www.handi-u.fr/>)

- [u.fr/](http://www.handi-u.fr/)  
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Scolarité et handicap (<http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/accueil.espace.handicap>)

- [type/html/group/gp/page/accueil.espace.handicap](http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/accueil.espace.handicap)  
Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université (PDF - 5.6 MB) ([http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Lutte\\_contre\\_les\\_discriminations/90/2/121671\\_guide-handicap-2012\\_275902.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Lutte_contre_les_discriminations/90/2/121671_guide-handicap-2012_275902.pdf))

- [recherche.gouv.fr/file/Lutte\\_contre\\_les\\_discriminations/90/2/121671\\_guide-handicap-2012\\_275902.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Lutte_contre_les_discriminations/90/2/121671_guide-handicap-2012_275902.pdf)  
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Stages et handicap (<https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Vers-l-emploi/La-formation-professionnelle/Stages-et-handicap-une-voie-vers-l-insertion>)

- [insertion](https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Vers-l-emploi/La-formation-professionnelle/Stages-et-handicap-une-voie-vers-l-insertion)  
Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)